

*Équité en matière d'emploi*

**Des voix:** Bravo!

**Mlle MacDonald:** Ces données n'étaient pas fournies à la commission auparavant. Nous innovons donc dans un secteur-clé. Cela représente un changement important. Pour ce qui est du désir du gouvernement de fournir ces données et de l'empressement de la Commission à agir, je voudrais citer ce que Gordon Fairweather, président de la Commission canadienne des droits de la personne, disait récemment à un groupe de hauts fonctionnaires à Ottawa. Il a dit:

J'espère que tout le monde comprend que nous avons l'intention d'utiliser ces pouvoirs.

Ces rapports nous permettront de savoir comment les membres des groupes cibles se situent dans des entreprises particulières. Les données provenant d'autres sources, notamment du recensement, nous donneront une bonne idée du nombre de membres des groupes cibles dans une région donnée. Une fois que nous aurons ces renseignements, nous pourrions évaluer la performance d'une entreprise dans un secteur particulier du marché du travail et comparer les rapports des entreprises semblables d'une même région géographique pour ce qui est d'assurer l'équité en matière d'emploi. Nous pourrions établir une comparaison entre la façon dont une entreprise applique l'équité en matière d'emploi et la présence de certains travailleurs à l'échelon local pour déterminer si les entreprises profitent de toutes les ressources humaines à leur portée. Je répète que ces rapports seront rendus publics. Ils pourront être examinés par les médias et les membres du public.

● (1120)

Le gouvernement tient à garantir la réalisation de l'équité en matière d'emploi. Nous avons l'intention de talonner les employeurs qui n'assument pas leurs responsabilités. Nous resterons fermes, monsieur le Président.

Le projet de loi C-62 s'appuie sur les résultats et non sur des méthodes ou des processus. D'ailleurs, la juge Abella nous avait fortement recommandé de mettre l'accent sur les résultats. Ce sont les résultats qui comptent. C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord pour établir un système artificiel de quotas. Nous avons examiné le système de quotas aux États-Unis et nous avons conclu que les quotas ont tendance à devenir facilement des limites supérieures que les employeurs trouvent bien commodes. Une fois qu'un quota est atteint, ils jugent pouvoir ralentir leurs efforts sans être obligés d'aller plus loin.

Le grand atout de notre système est sa souplesse. Nous faisons savoir aux employeurs que ce n'est pas tout ce que nous attendons d'eux et qu'ils doivent aller plus loin. Nous leur disons que l'équité en matière d'emploi exige une vigilance constante. Les employeurs doivent tenir compte de l'équité en matière d'emploi dans toutes leurs décisions touchant leurs employés.

Nous avons une autre raison de rejeter la notion des quotas. Le projet de loi C-62 a été conçu en fonction de la réalité canadienne. Il tient compte du fait que le Canada est un pays constitué de régions dont les ressources et les besoins varient énormément. En fixant des objectifs plutôt que des quotas, nous donnons à cette mesure une certaine souplesse qui convient mieux à la réalité économique du Canada. A cet égard, Gordon Fairweather avait aussi déclaré au comité chargé d'étudier le projet de loi:

L'un des points forts de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, c'est qu'elle laisse les gestionnaires faire leur travail. Chaque entreprise peut prendre les mesures appropriées à sa situation particulière.

[Français]

Monsieur le Président, l'équité en matière d'emploi est plus qu'une simple question de justice sociale: c'est un concept rentable. L'équité en matière d'emploi s'insère dans la réalité socio-économique actuelle. Les femmes et les membres des minorités sont de plus en plus nombreux dans le monde du travail. Ces gens ont besoin d'un emploi et d'un revenu.

[Traduction]

Nous vivons dans un monde de changements extrêmement rapides et complexes qui découlent des nouvelles technologies, de la transformation des arrangements commerciaux et d'une interdépendance croissante entre les pays. Ces changements entraînent une concurrence accrue et la nécessité d'utiliser toutes nos ressources humaines. Comme l'a dit le président de Xerox Canada, M. David McCamus:

Si nous établissons des distinctions injustes envers les femmes, nous limitons les possibilités qui nous sont offertes et c'est une chose que nous ne pouvons pas nous permettre vu la compétitivité du monde actuel. Pour rester compétitifs, nous devons puiser parmi les travailleurs les plus compétents possibles.

Le projet de loi C-62 vise à convaincre tous les employeurs de la sagesse des propos tenus par M. McCamus. Il vise à leur montrer que c'est à leur propre avantage aussi bien qu'à l'avantage de la société en général de réaliser l'équité en matière d'emploi.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'essence, l'objet et le but de cette mesure. Le projet de loi C-62 donne aux groupes cibles une occasion qu'ils n'avaient jamais eue au Canada. C'est un catalyseur pour l'action publique et pour une action agressive, vigilante et sans préjugés par les groupes cibles eux-mêmes. Il permettra aussi aux employeurs de réexaminer leurs pratiques commerciales, d'éliminer toute discrimination systématique et de commencer à profiter de tout l'éventail de talents qui existe au Canada. Il donnera l'occasion au gouvernement de travailler de concert avec les groupes visés et les employeurs pour réaliser l'équité en matière d'emploi. Le gouvernement est bien déterminé à y parvenir. Nous aurons recours à la vigilance et aux pouvoirs de la Commission canadienne des droits de la personne pour assurer l'équité en matière d'emploi. La Commission aura tout l'appui du gouvernement.

Comme je l'ai dit dès le départ, le temps des paroles est révolu. Il est temps de passer aux actes. J'exhorte tous les députés à permettre que ce projet de loi soit adopté rapidement pour que nous puissions nous mettre à la tâche et garantir des chances égales aux membres des groupes cibles partout dans le pays et dans tous les secteurs du monde du travail. Les Canadiens ont besoin de ce projet de loi. Il s'est fait attendre trop longtemps déjà.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, en dépit des belles phrases de la ministre, ce n'est pas le projet de loi C-62 qui va rendre obligatoire l'équité en matière d'emploi, qui va la réaliser. C'est tout simplement un trompe-l'oeil à l'intention des quatre groupes cibles qu'il est censé aider.